



Revue-IRS



Revue Internationale de la Recherche Scientifique (Revue-IRS)

ISSN: 2958-8413

Vol. 3, No. 4, Juillet 2025

This is an open access article under the [CC BY-NC-ND](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/) license.



Diagnostic de la performance de centre d'impôts synthétiques de Kikwit face aux assignations de recettes fiscales de la République Démocratique du Congo

¹Kwasi Anon Véronique, ¹Mbasi Bole-Batu, ²Kayembe Muswye Sebastien, ²Kasongo Obwel Bernard, Kapita Efun Ebl

¹Institut Supérieur de Commerce /Kikwit (RDC)

²Institut Supérieur Pédagogique de Kikwit (RDC)

Abstract : This article assesses the performance of the Synthetic Tax Center of Kikwit in mobilizing tax revenues against the targets set by the Congolese government. It highlights persistent gaps between projected and actual collections, stemming from organizational, technical, and human limitations. Based on empirical data, the study offers practical solutions to enhance local tax recovery efficiency. The findings reveal that despite progress, many constraints still hinder the optimization of tax revenues.

Keywords: taxation, performance, revenue, reform

Résumé : Cet article évalue la performance du centre d'impôts synthétiques de Kikwit dans la mobilisation des recettes fiscales en comparaison avec les assignations budgétaires fixées par l'État congolais. Il met en évidence les écarts persistants entre les prévisions et les recettes réelles, dus à des limites organisationnelles, techniques et humaines. L'étude s'appuie sur des données empiriques et propose des solutions concrètes pour améliorer l'efficacité du recouvrement fiscal à l'échelle locale. Le diagnostic montre que malgré certaines avancées, de nombreuses contraintes freinent encore l'optimisation des recettes fiscales.

Mots-clés : fiscalité, performance, recettes, réforme

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.16534480>

1. Introduction

La fiscalité représente un pilier fondamental dans le financement du développement économique et social des États. En République Démocratique du Congo (RDC), où les besoins publics sont croissants et les ressources extérieures de plus en plus incertaines, la mobilisation des recettes fiscales est devenue une priorité stratégique. La Direction Générale des Impôts (DGI), en tant qu'organe public chargé de la collecte des impôts et taxes, joue un rôle crucial dans la consolidation de l'autonomie financière de l'État (Kibuey Mulambuj, 2018).

Plusieurs réformes ont été entreprises pour améliorer la mobilisation des recettes publiques, notamment à travers la loi n°004/2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales. Dans ce cadre, le rôle des centres d'impôts synthétiques, comme celui de Kikwit, devient crucial dans la collecte des recettes fiscales attendues par l'État.

Des travaux antérieurs, tels que ceux de Mabial (2003) sur le droit fiscal congolais, ont permis de poser les bases juridiques de cette réforme. Kalala (2019), dans une étude de cas menée à Kikwit, a mis en lumière les difficultés liées à la perception de la TVA dans un contexte de modernisation. Par ailleurs, les réflexions de Dehove et Baugnet (2014) sur les défis fiscaux contemporains – fraude, efficacité, intégration économique – offrent une perspective comparative utile pour évaluer les performances locales dans un environnement globalisé. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le présent diagnostic du centre d'impôts synthétiques de Kikwit.

Cependant, la mission de la DGI se heurte à de nombreuses contraintes, notamment dans certaines provinces comme le Kwilu. Le Centre d'impôts synthétiques (CIS) de Kikwit, en particulier, connaît d'importantes difficultés dans l'atteinte de ses assignations fiscales. Ces contre-performances sont dues à divers facteurs tels que la faiblesse de la couverture fiscale, le manque de personnel qualifié, l'incivisme fiscal, la fraude, la corruption, l'insécurité et une gouvernance administrative souvent défailante.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent travail, dont l'objectif principal est d'apprécier la performance du CIS de Kikwit face à la réalisation des assignations des recettes fiscales. Pour y parvenir, nous poursuivons les objectifs spécifiques suivants :

- Apprécier la performance du CIS à travers une analyse de l'état des lieux de la mobilisation des recettes fiscales ;
- Identifier les principales difficultés qui entravent la réalisation des assignations fiscales au sein de ce centre ;
- Proposer des pistes de solutions concrètes et adaptées en vue de renforcer la mobilisation et l'accroissement durable des recettes fiscales.

Ainsi, ce diagnostic vise à fournir une analyse critique et constructive permettant d'améliorer l'efficacité du système fiscal local, dans une perspective de bonne gouvernance et de développement économique durable.

2. Milieu et méthodes

2.1. Milieu

La ville de Kikwit est située entre 18°48' de longitude Est et 5°02' de la latitude Sud avec une étendue de 9.200 hectares, soit 92km².

Son cadre géographique peut être résumé comme suit :

- Ville relais ou de transit, « métropole d'équilibre » située à la jonction des voies de communication (route nationale n°1 : liaison avec l'Est de la R.D.C, routes régionales : liaison avec Kahemba, Tembo et la frontière Angolaise ; voie fluvial : rivière Kwilu, sous affluent de la rivière Kasai).
- Ville de proximité par rapport à Kinshasa : la ville de Kikwit se situe à 525 km de la capitale Congolaise.
- Avec 646.541 habitants en 2007, Kikwit représente l'agglomération urbaine la plus peuplée de la Province du Kwilu.

2.2. Méthode

Dans le cadre de cette recherche, nous avons adopté une démarche méthodologique articulée autour de deux méthodes principales : la méthode comparative et la méthode analytique.

La méthode comparative nous a permis d'établir une comparaison entre les assignations prévues et les réalisations effectives des recettes fiscales du Centre d'impôts synthétiques (CIS) de Kikwit. Cette comparaison a été approfondie à l'aide d'un test statistique de différence de deux moyennes, afin de mesurer la significativité de l'écart entre les recettes attendues et celles effectivement mobilisées.

Quant à la méthode analytique, elle a servi à examiner en profondeur les différents facteurs internes et externes qui freinent la mobilisation optimale des recettes fiscales. Cette analyse critique a été essentielle pour identifier les principaux blocages et formuler des recommandations concrètes susceptibles d'améliorer la performance du centre.

Par ailleurs, notre étude s'est appuyée sur l'approche FFMO (Forces, Faiblesses, Menaces, Opportunités), permettant de réaliser un diagnostic stratégique complet du CIS de Kikwit. Cette approche a permis de mettre en lumière, d'une part, les atouts et les insuffisances internes du centre, et d'autre part, les opportunités et les menaces issues de son environnement externe.

Pour la collecte des données, deux techniques complémentaires ont été utilisées : l'analyse documentaire et l'enquête par questionnaire.

L'analyse documentaire a consisté en l'exploitation des rapports administratifs, des archives du centre, ainsi que d'autres documents pertinents, dans le but d'extraire des indicateurs fiables permettant d'évaluer objectivement la performance de cette structure fiscale.

En complément, un questionnaire d'enquête a été adressé aux dirigeants et agents du CIS de Kikwit. Cette démarche a permis de recueillir des informations qualitatives sur leur perception de la performance de leur centre, ainsi que sur les difficultés rencontrées au quotidien dans la mobilisation des recettes fiscales.

3. Résultats

3.1. Evolution des prévisions et réalisations des recettes d'impôts du CIS Kikwit

Tableau 1 : Evolution des assignations et réalisations de 2020 par mois

N°	Mois	Assignation	Réalisation	Taux
1	Janvier	15.858.459,50	13.104.850	82,6%
2	Février	7.950.140,75	6.853.150	86,1%
3	Mars	8.150.145,05	7.234.400	88,7%
4	Avril	16.955.850,50	15.828.650	93,3%
5	Mai	7.702.450,25	7.521.600	97,6%
6	Juin	6.752.145,25	6.121.650	90,6%
7	Juillet	8.190.145,50	7.681.750	93,7%
8	Août	8.250.425,07	7.187.950	87,1%
9	Septembre	6.195.420,30	5.153.300	83,1%
10	Octobre	7.425.535,05	7.138.750	96,1%
11	Novembre	7.315.125,03	6.299.850	86,1%
12	Décembre	8.025.450	7.173.600	89,3%
		108.779.291,25	97.299.500	89,4%

Source : Rapport annuel du CIS-Kikwit, 2020

3.2. Facteur de l'évolution des recettes de CIS-KKT

L'évolution des recettes d'impôts de CIS-KKT, dépend de plusieurs facteurs, notamment :

1. La croissance économique : si l'économie est en croissance, les entreprises et les travailleurs indépendants verront leurs revenus augmentés ce qui se traduit par une hausse des recettes fiscales.
2. Le taux de la conformité : si le taux de la conformité est élevé, c'est-à-dire que la plupart des entreprises et des travailleurs indépendants paient leurs impôts correctement, les recettes fiscales seront plus importantes.
3. Les réformes fiscales, mesures et action concrète :

- a) **Réforme fiscale** : les réformes fiscales peuvent avoir un impact significatif sur les recettes d'impôts, par exemple, une baisse de taux d'imposition peut entraîner une diminution des recettes, tandis qu'une augmentation des taux peut avoir l'effet inverse.

Le service d'impôt a entrepris plusieurs réformes fiscales importantes ces dernières années. Ces réformes visent à moderniser l'administration fiscale, à simplifier les procédures et à améliorer des recettes (David Ricardo, 1987).

Voici quelques exemples des documents et des mesures qui témoignent de ces réformes :

- 1) Circulaire n°05 de la DGI, ce document détaille les secteurs d'activités dispensés de l'obligation d'émettre des factures normalisées. Il s'inscrit dans un effort de rationalisation et d'adaptation de procédures fiscales aux réalités économiques du pays.
- 2) Réforme de la facture normalisée : la DGI a mis en place une réforme sur la facture normalisée avec des séances d'échange avec la fédération des entreprises du Congo (FEC en sigle) pour faciliter sa mise en œuvre. Cette réforme vise à améliorer la traçabilité des transactions et à lutter contre la fraude fiscale.

- 3) Utilisation des dispositifs électroniques fiscaux (DEF), la DGI encourage l'utilisation de DEF pour moderniser le recouvrement des impôts et améliorer la transparence des opérations.
- 4) Décret n°22/52 du 30 décembre 2022 : ce décret modifie et complète le décret n°017/2003 portant création de la DGI, il met en lumière les ajustements structurels et organisationnels entrepris pour améliorer l'efficacité de la DGI.

b) Mesures et actions concrètes

Pour bien comprendre l'évolution des recettes du Centre d'Impôts Synthétiques de Kikwit, il est essentiel d'examiner les mesures et actions concrètes qui influencent cette dynamique. Parmi les mesures et actions concrètes, on peut citer :

- ✓ Réforme de la TVA (Taux sur la valeur ajouté), la Direction Générale des impôts a entrepris les réformes pour améliorer la gestion de la TVA, notamment en renforçant le contrôle et en simplifiant les procédures de la déclaration et le paiement.
- ✓ Modernisation de l'impôt sur le revenu : des efforts ont été déployés pour moderniser l'impôt sur le revenu des personnes physiques et morales, en utilisant notamment les technologies de l'information et de la communication pour faciliter les déclarations et les paiements.
- ✓ Rationalisation des recettes fiscales : la DGI à travailler à réduire et à harmoniser les actes générateurs des recettes non fiscales afin de simplifier le système et d'améliorer la transparence.
- ✓ Renforcement des capacités : la Direction Générale des Impôts a investie dans le renforcement des capacités de ses agents en leur offrant des formations et des outils pour améliorer leurs compétences et leurs efficacités.
- ✓ Amélioration des relations avec les contribuables : la DGI a cherché à améliorer sa relation avec le contribuable, en mettant en place les services d'assistances et d'information en favorisant le dialogue et la concentration.

Ces exemples des documents et des mesures illustrent les efforts de la Direction Générale des Impôts et ses centres d'impôts synthétiques pour moderniser le système fiscal de la République Démocratique du Congo, améliorer la collecte des impôts et contribuer au développement du pays.

4. Efficacité de l'administration fiscale

L'efficacité de l'administration fiscale est un sujet complexe et crucial pour la santé économique d'un pays comme déclaré ci-haut. Elle englobe plusieurs aspects allant de la collecte des impôts à la lutte contre la fraude fiscale. Voici une analyse des principaux facteurs qui influencent cette efficacité :

1) Facteur clés de l'efficacité

Nous allons énumérer les facteurs clés de l'efficacité de l'administration fiscale qui sont :

- ✓ Modernisation des systèmes informatiques :
 - L'utilisation de technologies avancées pour la gestion des données, le traitement des déclarations et la détection des fraudes est essentielle.
 - La digitalisation des services permet de simplifier les procédures et de réduire les coûts/
- ✓ Clarté et simplicité du système fiscal :
 - Un système fiscal complexe et opaque favorise l'évasion fiscale et décourage le civisme fiscal.
 - Simplifications des règles et des procédures facilite le respect des obligations fiscales.
- ✓ Formation et compétence au personnel
 - Des agents bien formés et compétents sont indispensables pour assurer une gestion efficace des impôts.
 - La lutte contre la corruption et le renforcement de l'éthique professionnelle sont également cruciaux.

- ✓ Lutte contre la fraude fiscale :
 - L'administration fiscale doit disposer des moyens efficaces pour détecter et sanctionner la fraude fiscale
 - La coopération internationale est essentielle pour contre l'évasion fiscale transfrontalière.
 - ✓ Relation avec les contribuables :
 - Une administration fiscale efficace doit être à l'écoute des contribuables et leur offrir un service de qualité.
 - La communication et la pédagogie sont essentielles pour favoriser le civisme fiscal.
- 2) Défis et enjeux

Les défis et les enjeux de l'efficacité de l'administration fiscale sont :

- ✓ Economie informelle : intégration de l'économie informelle dans le système fiscal représente un défi majeur pour de nombreux pays.
 - ✓ Mondialisation : la mondialisation des échanges et des flux financiers complexifie la lutte contre l'évasion fiscale.
 - ✓ Evolution des technologies : l'administration fiscale doit s'adapter en permanence aux nouvelles technologies pour rester efficace.
- 3) Mesure de l'efficacité

L'efficacité de l'administration fiscale peut être mesurée par divers indicateurs, tels que :

- ✓ Taux de recouvrement : le taux de recouvrement est un indicateur clé de l'efficacité de l'administration fiscale, car il mesure sa capacité à collecter les impôts dus. Voici comment il est utilisé et interprété :

a. Définition et calcul

Pour utiliser et interpréter le taux de recouvrement qui est un indicateur clé de l'efficacité de l'administration fiscale, il faut commencer par :

- Le taux de recouvrement représente le pourcentage des impôts effectivement perçus par rapport au montant total des impôts dus.
- Il peut être de différentes manières, en fonction des impôts considérés (impôt sur le revenu, TVA, impôt sur les sociétés, etc.)

b. Interprétation

Pour bien mesurer l'efficacité de recettes du CIS-Kikwit, il faut interpréter :

- Un taux de recouvrement élevé indique que l'administration fiscale est efficace dans la collecte des impôts.
- Un taux de recouvrement faible peut signaler des problèmes tels que :
 - L'évasion fiscale
 - La fraude fiscale
 - Des difficultés administratives
 - Une mauvaise gestion des créances.
- Le taux de recouvrement peut être utilisé pour comparer l'efficacité de différentes administrations fiscales ou pour suivre l'évolution de l'efficacité d'une même administration au fil du temps.

c. Facteurs influençant le taux de recouvrement : plusieurs facteurs peuvent influencer le taux de recouvrement, notamment : contrôle économique, cadre juridique (des lois claires et applicables sont essentielles pour garantir le respect des obligations fiscales).

d. Limite de taux de recouvrement

Le taux de recouvrement ne donne qu'une vision partielle de l'efficacité de l'administration fiscale. Il est important de le compléter par d'autres indicateurs tels que le coût de la collecte des impôts, le niveau de satisfaction des contribuables et l'administration de l'écart fiscal.

Il ne prend pas en compte l'économie informelle, qui par nature n'est pas recensé.

En résumé : Le taux de recouvrement est un indicateur comportant de l'efficacité de l'administration fiscale mais il doit être interprété avec prudence et complété par d'autres données.

3.3. Exécution du budget de recettes de la DGI 2020

L'exécution du budget de la Direction Générale des Impôts (DGI), République Démocratique du Congo 2020 a été marqué par plusieurs aspects importants.

Selon le rapport d'exécution de la loi de finance de l'exercice 2020 au premier semestre, il fournit une analyse détaillée de l'exécution du budget de l'Etat congolais pour la première moitié de l'année 2020. Il inclut des informations sur :

- La prévision des recettes : il détaille les recettes attendues y compris celle de la DGI ;
- La réalisation des recettes : il présente les chiffres réels de recettes collectées en spécifiant souvent la contribution de la DGI ;
- Exécution globale du budget : il situe la performance de la DGI dans le contexte plus large de l'exécution budgétaire de l'Etat ;
- Contexte économique : il peut aborder les facteurs économiques qui ont influencé la collecte des résultats. Ce type de rapport est crucial pour comprendre comment le gouvernement gère les finances publiques et comment la DGI contribue à la mobilisation des ressources de l'Etat.

En cette année 2020, la DGI en RDC a joué un rôle crucial dans la mobilisation des recettes publiques. Voici un aperçu de l'exécution du budget des recettes de la DGI en 2020.

1) Objectif et réalisation globale

La DGI a recouvré globalement 921,160 milliard de FC FA, en 2020 dépassant son objectif annuel révisé de 914,126 milliard de FC FA atteignant un taux de réalisation de 100,96% comparativement à 2019 où les recettes c'étaient élevées à 920,694 milliard de FC FA, les recettes de 2020 ont un léger accroissement de 1,705 milliards FC FA.

La DGI a contribué à hauteur de 51% de l'ensemble de recettes publiques de la RDC en 2020 ce qui représente environ 1933 milliards USD (dollars) selon la Banque Centrale du Congo (BCC). Les recettes totales encadrées par la DGI en 2020 se sont élevées à 3.622,5 milliards 79,3% des prévisions de la loi de finances initiale et 144,7% du budget révisé. *Rapport annuel de 2020 de la Direction Générale des Impôts (DGI) de la République Démocratique du Congo (RDC)*

2) Analyse par type d'impôts

- Impôts directs : ont affiché une bonne performance avec un taux de réalisation de 118,75% par rapport aux prévisions ;
- Impôts indirects (hors TVA) : ont également dépassé les prévisions avec un taux de réalisation de 117,07% ;
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : a enregistré un taux d'exécution de 174,2% par rapport aux assignations budgétaires ;

- Impôts sur les bénéfices et profits (IBP) des pétroliers producteurs : les recettes au titre d'IBP des pétroliers producteurs ce sont élevées à 77,67 milliards de FC. *République Démocratique du Congo : Rapport annuel 2020 (DGI RDC) (dgi.gouv.cd)*

3) Contexte facteurs influents

L'année 2020 a été marquée par l'apparition de la pandémie de Covid-19, qui a eu un impact significatif sur l'économie. Malgré ce contexte difficile, la DGI a mis en œuvre des stratégies de mobilisation des recettes, notamment à travers les réunions de la commission d'assiette et de recouvrement (CAR). Des mesures d'élargissement assiettes fiscales et de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale envisagées dans la loi des finances 2020, ont contribué à l'accroissement des recettes.

En résumé, l'exécution du budget des recettes de la DGI en 2020 a été globalement positive, avec un dépassement des objectifs révisés malgré le contexte économique difficile lié à la pandémie du Covid-19. La DGI a ainsi démontré sa capacité à mobiliser les ressources importantes pour le trésor public de la RDC.

3.4. Exécution du budget de recettes de la DGI en 2021

Le droit fiscal congolais (2021) établit le cadre légal et les règles concernant les différents impôts, taxes et droits perçus par la DGI. Cependant, on peut déduire certaines informations relatives au budget de recettes de la DGI à travers ce document :

- Définition des impôts et taxes ;
- Fixation des taux d'imposition ;
- Détermination de la base imposable ;
- Procédure de déclaration et de paiement ;
- Exonération et régime spécifique ;
- Disposition sur le contrôle fiscale et les sanctions.

En 2021 la Direction Générale des Impôts (DGI) de la République Démocratique du Congo a réalisé une performance notable dans l'exécution de son budget de recettes fiscales. Voici les principaux points à retenir :

- Objectifs et réalisation globale : la Direction Générale des Impôts s'est fixé un objectif annuel des recettes fiscales de 987,122 milliard de franc congolais. A la fin de l'année 2021 ; elle a recouvré un montant total de 989,072 milliards de FC.
- Le taux de réalisation : le taux de réalisation des objectifs annuels s'est élevé à 100,2% ; ce qui indique un léger dépassement des prévisions.
- L'écart absolu positif : la Direction Générale des Impôts a enregistré un écart absolu positif de 1.950 milliards de FC par rapport à son objectif.
- Comparaison avec 2020 : les réalisations de 2021 ont été supérieures à celles de l'année 2020 où les recettes s'étaient établies à 921,160 milliards de FC pour un objectif de 891,325 milliards FC (taux de réalisation de 103,35%).
- Performance des impôts directs : les impôts directs ont joué un rôle prédominant dans cette performance, représentant 58,49% des recettes recouvrées par la DGI. Les réalisations dans ce domaine ont dépassé les prévisions de 104,229 milliards de FC avec un taux de réalisation de 121,98%.

L'impôt des sociétés (IS) et impôts sur les traitements et les salaires (ITS) ont été les principaux contributeurs aux recettes d'impôts directs.

En résumé, l'exécution du budget de recettes fiscales de la DGI en 2021 a été positive, avec un léger dépassement de l'objectif annuel et une croissance par rapport à l'année précédente, notamment grâce à la bonne performance des impôts directs. *Rapport annuel 2021 (DGI RDC)*

3.5. Exécution du budget de recettes fiscales de la DGI en RDC 2022

Selon le ministre des finances de l'époque dans son rapport annuel, avait annoncé qu'à la fin du mois d'août 2022, la DGI avait déjà mobilisé 88% des ressources financières internes. De plus, lors d'une réunion du conseil des ministres tenu début 2022, il a été indiqué que la DGI avait mobilisé 1000,9 milliards de franc congolais (FC) au mois de Novembre 2022, atteignant un taux de réalisation de 12% par rapport aux prévisions budgétaires de 806,7 milliards de FC pour ce mois.

Bien qu'un rapport annuel complet pour 2022 ne soit pas immédiatement disponible, ces informations préliminaires suggèrent une exécution budgétaire positive pour la DGI en 2022, avec des réalisations dépassant les prévisions à certains moments de l'année.

Cependant, les informations disponibles indiquent une tendance positive dans la mobilisation des recettes fiscales par la DGI en 2022.

3.6. Exécution du budget des recettes fiscales de la DGI en RDC 2023

Les informations disponibles sur l'exécution du budget de recettes fiscales de la DGI en RDC pour l'année 2023 sont les suivantes :

➤ Rapport d'exécution de la loi de finance (2023) au premier semestre :

Ce rapport du ministre du budget donne un aperçu de l'exécution budgétaire au premier semestre 2023. Il dit :

✓ Chiffres clés et commentaire partiels :

- Contribution au budget national : La DGI a contribué pour un tiers (33,6%) au budget annuel 2023 de la RDC, ce qui représente 13.000 milliards de Franc congolais (FC) sur un budget total de 52.000 milliards de FC.
- Recettes mobilisées en fin Juin 2023 : Au premier semestre 2023, les recettes publiques mobilisées par l'ensemble des entités (y compris la DGI) s'élevaient à 12.195,4 milliards de FC, atteignant un taux de réalisation de 75,8% par rapport aux prévisions linéaires. Les recettes du budget général, où la DGI joue un rôle majeur, étaient de 11112,4 milliards de FC avec un taux de 73,4%. Les recettes internes du budget général, principalement collectifs par la DGI, affichaient un taux de réalisation de 77,1%
- Recettes fiscales en Septembre 2023 : La RDC avait mobilisé plus de 3 milliards de dollars américains des recettes fiscales.

En résumé les informations sur l'exécution du budget aux recettes fiscales de la DGI en 2023 proviennent d'un ensemble des documents et des sources officielles, notamment le rapport de la DGI et du ministre de finances, les documents budgétaires du jour. *Rapport annuel 2023 (DGI RDC)*

3.7. Exécution du budget des recettes fiscales de la DGI en RDC 2024

L'exécution du budget de recettes fiscales de la DGI en RDCV 2024 peut être abordée sous plusieurs aspects :

1. Budget initial et objectifs :

Dans les déclarations officielles et articles de presse comme ceux de la radio Okapi on a fourni des informations ponctuelles sur la réalisation de la DGI en 2024 notamment sa contribution au budget national. Le budget du pouvoir central pour l'exercice 2024 prévoyait des recettes d'impôts de 153572,4 milliards de franc congolais (FC).

Cet objectif présentait un taux d'accroissement de 1,4% par rapport au niveau de l'exercice 2023 (13.389,6 milliards FC). Cette augmentation attendue était justifiée par la contribution du secteur minier, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'application de différentes mesures.

2. Réalisation au cours de l'année :

- ✓ Septembre 2024 : La DGI a mobilisé 1.879,6 milliards de CDF au cours du mois de septembre 2024.

- ✓ Novembre 2024 : L'Etat a enregistré 1.621 milliards de CDF au titre des recettes en Novembre 2024.
- ✓ Fin Juin 2024 (Rapport d'exécution budgétaire) : Les réalisations des recettes des impôts (hors pétroliers producteurs) de la DGI étaient de 3.844.572 136.687 FC pour les six premiers mois de l'année, avec un taux de réalisation de 114,7% par rapport aux prévisions pour cette période. *Rapport annuel 2024 (DGI RDC)*

3.8. Evaluation de la mobilisation des recettes d'impôts en 2021

D'après les chiffres fournis, les assignations de 154.756.140,01 FC et les réalisations de 195.758.238, les taux de réalisation sont de 126,4%, nous pouvons évaluer de la manière que cette mobilisation de recette est très positives. Un taux de réalisation de 126,4% signifie les recettes collectées ont dépassé de manière significative les objectifs fixés.

3.8.1. Impact sur le budget :

Ce surplus de recettes a probablement eu un impact positif sur l'exécution du budget, offrant une plus grande marge de manœuvre pour les dépenses publiques ou la réduction de la dette publique.

3.8.2. Soutenabilité

Il serait pertinent d'examiner si ce niveau de performance est soutenable à long terme. Les facteurs qui ont conduit à ce succès sont-ils structurés ou conjoncturels ?

En résumé, l'année 2021 semble avoir été une année très réussie en termes de mobilisation des recettes fiscales, avec un dépassement notable des objectifs. Une analyse plus approfondie des facteurs sous-jacents pourrait apporter des informations encore plus précieuses.

3.9. Evaluation de la mobilisation des recettes d'impôts en 2022

Une évaluation des recettes de 2022 avec des assignations de 239.176.639 FC et les réalisations de 252.811.403 FC, affichant un taux de réalisations de 105,7%, on peut dire que cette année a été plutôt positive en termes de mobilisation de recettes.

En conclusions, l'année 2022 semble avoir été une année réussie en termes de mobilisation de recettes, avec un dépassement notable des objectifs comme ce fut le cas en 2021. Cependant pour une évaluation complète, il est essentiel d'analyser en détail les composantes de cette performance et les facteurs qui l'ont influencée. Cela permettra de tirer des leçons pour l'avenir et d'optimiser d'avantage la mobilisation des ressources. Il faut également examiner les différents types d'impôts,...

Cela permettra de mieux comprendre les moteurs de ce succès et d'identifier les marges de progression pour les années à venir.

3.10. Evaluation de la mobilisation de recettes d'impôts en 2023.

En analysant les chiffres de 2023, avec une assignation de 351.162.375 FC et des réalisations de 315.018.516,26 FC aboutissant à un taux de réalisation de 89,71%, l'évaluation des recettes de cette année est moins positive que celle de l'année 2022.

Pour évaluer, nous devons toucher aux points clés tels que :

- Non atteinte aux objectifs : le taux de réalisation de 89,71% indique que les objectifs de mobilisation de recettes fixés en 2023 n'ont pas été atteints. Un écart de plus de 10% par rapport à l'assignation est significatif.
- Comparaison défavorable avec 2022 : le taux de réalisation de 89,71% en 2023 est nettement inférieur aux 105,7% enregistrés en 2022. Cela suggère une détérioration de la performance en matière de mobilisation des recettes fiscales.

En conclusion, l'année 2023 présente une performance décevante en matière de mobilisation des recettes fiscales avec un taux de réalisation significativement en dessous de l'objectif fixé et en net recul par rapport à l'année précédente.

Il est crucial d'identifier les causes de cette sous-performance afin de mettre en place des mesures correctives pour améliorer les mobilisations des recettes à l'avenir.

3.11. Evaluation de la mobilisation des recettes d'impôts en 2024

Tenant compte de l'évaluation mensuel de mobilisation des recettes d'impôt en 2024, pour le centre d'impôts synthétiques de Kikwit, en intégrant les données mensuelles (Avril) et annuelles nous allons procéder à une analyse comparative et identifier les points clés.

Tableau 2 : Tableau de ventilation par centre de perception 2020

Code	Nature d'impôts	Prévision/ Assignation	Réalisation	Taux
Budget	1 Recette du trésor			
	1 impôt sur les revenus, les bénéfiques			
71.123	Impôts sur les revenus des entreprises individuelles		22.289.850	20,49%
	Sous-total		22.289.850	20,49%
	2 impôts sur les rémunérations			
71.111	IPR/Nat. Salariés		75.009.650	68,95%
		108.779.291,25	97.299.500	77,72%

Source : Rapport d'activités de l'année 2020

Commentaire : Le taux de participation des grandes masses d'impôts est de 77,72%

Tableau 3 : Ventilation par centre de perception

Code	Nature d'impôts	Prévision	Réalisation	Taux
Budget	1 Recettes du trésor			
	1 IR Impôts sur le revenu, les bénéfiques			
71.123	Impôts sur le revenu, entreprise individuelle		44.230.400	28,58%
	Sous-total (1)			
71.111	IPR/Nat. Salaire		151.527.838	97,91%
	Sous-total (2)	154.756.190,01	195.758.238	126,4%

Source : CIS-Kikwit, Rapport d'activités de l'année 2021

Commentaire :

- Point fort :** Vulgarisation de la loi sur l'obligation déclarative des micro-entreprises et des petites entreprises par les agents des quartiers fiscaux et médias de la place. – augmentation des recettes réalisées par rapport à l'année précédente.
- Points faibles et difficultés**
 - Faible effectif du personnel pour atteindre tous les recoins de la ville ;
 - Insuffisance des locaux pouvant abriter la structure actuelle du CIS du type A et les infrastructures vétustes ;
 - Insuffisance de frais de fonctionnement ;
 - Non prise en charge des agents stagiaires ;
 - Situation socio-économique difficile pour les contribuables, caractérisée par la pandémie de Covid-19

Tableau 4 : Ventilation par centre de perception

Code	Nature d'impôts	Prévision	Réalisation	Taux
Budget	1 Recettes du trésor			
	1 Impôts sur les revenus,bénéfices			
	Les gains en capital			
71.123	Impôts sur le revenu, entreprise individuelle		43.661.700	18,25%
71.111	Impôt sur les revenus des nationaux (IPR/Nat. Salaire)		206.229.778	86,25%
	Total	239.176.638,38	249891478,68	105,7%

Source : CIS-Kikwit, Rapport d'activités de l'année 2022

Commentaire : Le centre d'impôts synthétique de Kikwit a réalisé au total 252.811.403,68 FC pour l'année 2022. Malheureusement toutes les recettes n'entrent pas dans la caisse du trésor c'est-à-dire ne sont pas des recettes du trésor dont : 2.919.925 sont réservés pour la DPI (Direction Provinciale des Impôts), ce sont les recettes réalisées sur les amendes et pénalités.

Tableau 5 : Ventilation d'impôts : situation des recettes

Code	Nature d'impôts	Prévision	Réalisation	Taux
Budget	1 Recettes du trésor			
	1 IR Impôts sur le revenu, les bénéfices			
71.123	Impôts sur le revenu, entreprise individuelle		52.035.575	14,8%
71.111	Impôt sur les revenus des nationaux (IPR/Nat. Sal.)		257.732.808,28	73,3%
	Sous-total (1)			
	Autres revenus			
74.2339	Vente des imprimés		166.050	0,04%
71.783	Amendes et pénalités		5.147.083	1,46%
	Sous-total (2)			
	Total Général	351.162.375,86	315.081.516,26	89,72%

Source : CIS-Kikwit, Rapport d'activités de l'année 2023

Commentaire : Les amendes et la vente des imprimés sont orientées vers la direction provincial des impôts et le reste prend la direction de la caisse du trésor.

Tableau 6: Ventilation par nature d'impôts : situation de recette

Code	Nature d'impôts	Prévision	Réalisation	Taux
Budget	1 Recettes du trésor			
	1 Impôts sur le revenu, les bénéfiques			
	Impôts sur le revenu, entreprise individuelle		54.941.520	10,7%
	IPR/Nat. Salaire		341.237.148,31	66,3%
	2 Autres revenus			
	Vente des imprimés		461.100	0,09%
	Amendes et pénalités		3.534.980	0,68%
		514.871.554,80	400.174.748,31	77,72%

Source : CIS-Kikwit, Rapport d'activités de l'année 2024

Commentaire :

- Prévision : 514.871.554,82
- Réalisation : 400.174.748,31
- Taux : 77,72%

L'écart est de 514.871.554,82 – 400.174.748,31 = 114.696.806,51 FC

Tableau 7 : Comparaison annuelle entre les assignations (prévisions) et les réalisations des recettes pour le centre d'impôts synthétique de Kikwit, ainsi que le taux de réalisation pour chaque année.

Année	Assignation	Réalisations	Taux de réalisation annuelle
2020	108 778 291,25	97 299 500	89,45%
2021	205 491 862,14	195 767 488	95,3%
2022	239 176 639,35	252 811 403	105,7%
2023	351 162 375,86	315 081 516,22	89,73%
2024	514 871 554,82	400 174 748,35	77,72%

Source : Rapport du Centre d'impôts synthétique de Kikwit

Commentaire : L'année de 2022 a réalisé une surperformance par rapport au taux de réalisation annuelle.

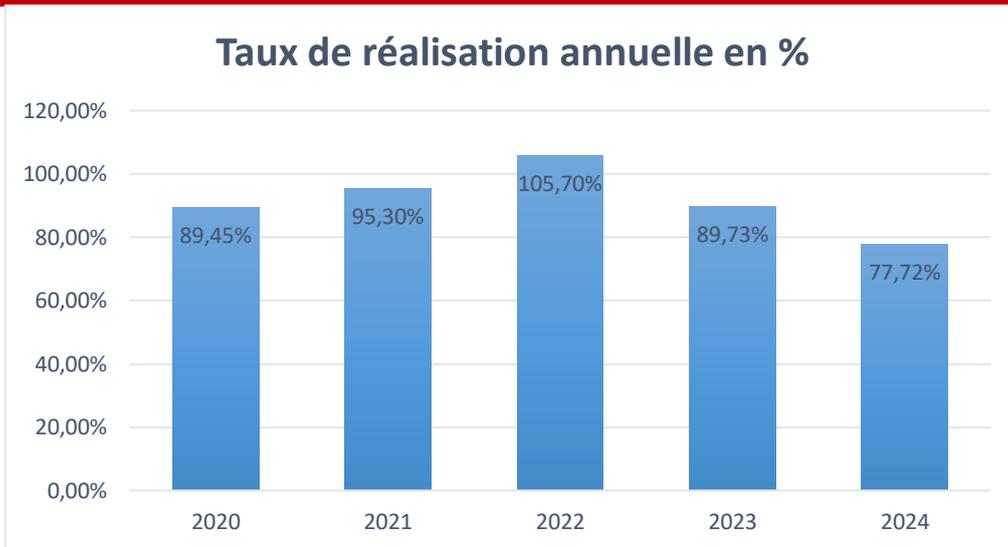


Figure 1 : Taux de participation par an

Commentaire : L'année de 2022 a réalisé une surperformance par rapport au taux de réalisation annuelle.

3.12. Analyse synthèse

Pour une vue d'ensemble plus complète, nous pouvons également inclure les totaux sur la période allant de 2020 à 2024 et les taux de participation globale que nous avons calculé précédemment :

- Total des assignations (prévisions) sur la période de 2020 à 2024 : 1.368.745.001,29FC
 - Total de réalisation sur la période 2020 à 2024 : 1.261.125.405,25FC
 - Taux de participation global sur la période 2020 – 2024 est de 92,14%
- $$\frac{\text{assignations}}{\text{réalisations}} \times 100 = \frac{1.491.480.723,42}{1.261.134.638,57} \times 100 = 118,26\%$$

1. Observation clés

En observant attentivement la composition de prévisions et réalisations de recettes globales, nous avons révélé une augmentation annuelle sur la période reflétant une croissance de recettes, une augmentation de recettes réalisées. Certaines années (2020 et 2022) démontrent une performance supérieure aux prévisions. Quelques années également n'ont pas atteint les objectifs assignés.

- On constate une augmentation annuelle sur la période reflétant potentiellement une croissance attendue des recettes.
- Les réalisations ont également augmenté de manière significative d'année en année.
- Le centre a dépassé ses assignations en 2021 et 2022, démontrant une performance supérieure aux prévisions.
- Cependant en 2020, 2023 et 2024, les réalisations ont été inférieures aux assignations, indiquant des défis dans l'atteinte des objectifs fixés.
- Le taux de participation globale de 92,14% sur les cinq ans montre que dans l'ensemble, le CIS-KKT a réalisé une grande partie de ses objectifs sur ses objectifs des recettes.

Cette présentation vous donne une vue détaillée de la performance du centre d'impôts synthétique de Kikwit sur la période, mettant en évidence les réussites et les domaines où les prévisions n'ont pas été entièrement atteintes.

2. Taux de participation globale

Pour calculer le taux de participation globale du CIS-KKT nous devons d'abord sommer toutes les réalisations et toutes assignations annuelles sur la période données. Ensuite, nous divisons la somme des réalisations par la somme des assignations annuelles.

Voici les étapes :

A. Sommer les assignations annuelles (A) pour toutes les années :

- 2020	: 108.778.291,25		
- 2021	: 205.491.862,14	- 2023	: 351.162.375,86
- 2022	: 239.176.639,35	- 2024	: 514.871.554,82

Somme des assignations annuelles

$$(A \text{ total}) = 108.778.291,25 + 205.491.862,14 + 239.176.639,35 + 351.162.375,86 + 514.871.554,82 =$$

B. Sommer les réalisations (B) pour toutes les années :

- 2020	: 97.299.500		
- 2021	: 195.767.488	- 2022	: 252.811.403
		- 2023	: 315.081.516,22
Somme des réalisations		- 2024	: 400.174.748,31

$$(B \text{ total}) = 97.299.500 + 195.767.488 + 252.811.403 + 315.081.516,22 + 400.174.748,31$$

Calcul de taux de participation globale (T) :

$$\text{Taux de participation globale} = (B \text{ total} / A \text{ total}) \times 100$$

Calculs :

$$A \text{ total} = 108.778.291,25 + 205.491.862,14 + 239.176.639,35 + 351.162.375,86 + 514.871.554,82 = 1.491.480.723,42$$

$$B \text{ total} = 97.299.500 + 195.767.488 + 252.811.403 + 315.081.516,22 + 400.174.748,31 = 1.261.134.658,57$$

$$\text{Taux de participation globale} = 1,1826 \times 100 = 118,26\%$$

Le taux de participation globale du Centre d'Impôts Synthétique de Kikwit pour la période allant de 2020 à 2024 est d'environ 118,26%

Conclusion

En conclusion, il ressort de ce qui précède que la fiscalité demeure un pilier essentiel dans le financement du développement économique et social des États. Et pour cela, il s'avère indispensable que la mobilisation des recettes fiscales devienne une priorité stratégique. D'où la Direction Générale des Impôts (DGI), en tant qu'organe public chargé de la collecte des impôts et taxes, doit jouer un rôle capital dans la consolidation de l'autonomie financière de l'État.

Références bibliographiques

David Ricardo, (1987), *les effets des impôts sur la production et la distribution des richesses*, Londres, United King dom

G. DEHOVE et J. BAUGNET, problèmes fiscaux d'aujourd'hui : économie, marché commun ; réforme ; fraude (collection scientifique de l'école supérieure des sciences fiscales), Bruxelles, Belgique 2014

KALALA T., mémoire de la licence en fiscalité, ISC-Kikwit : problématique de la perception de la TVA pour la maximisation des recettes, cas siège modélisé et modernisé, Kikwit (2019)

Kibuey Mulambuj (2018), *la fiscalité et le développement : analyse critique et perspective*. Ed. l'Harmattan, Paris

Loi n°004/2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales

MABIAL T.L, droit fiscal congolais, RDC UNIKIN, 2003